



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 79315

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la ponction de l'Agirc-Arrco au profit de l'Ircantec. Le changement de statut de La Poste risque en effet d'être à l'origine d'un transfert des caisses complémentaires du privé (Agirc-Arrco) au profit de l'Ircantec. Le principe de ce transfert financier consiste à puiser dans les caisses de retraites du privé pour garantir l'équilibre financier d'un régime spécial deux fois plus avantageux et qui a par ailleurs bénéficié au cours des dix dernières années d'une hausse de 31,8 % du nombre de ses cotisants. Ses conséquences seraient dramatiques, puisque les réserves de l'Agirc et de l'Arrco arrivant à épuisement d'ici trois ans, ce pillage risque de porter un coup de grâce aux retraites des Français. Il souhaite donc connaître quelles mesures seront prises par le Gouvernement pour garantir la pérennité des retraites complémentaires des salariés du secteur privé.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79315

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5693

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)